

2012_B250

OBJET : Aménagement du territoire - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de ville

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FÉRAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Aménagement du territoire / Entrées de ville

Objet : Validation de programmes d'opérations d'Entrées de ville.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la validation de programmes d'opérations des entrées de villes suivantes : Eguilles - RD63/RD543, Peyrolles-en-Provence - Entrée Ouest, Le Puy-Sainte-Réparate - RD561b Avenue de la République, Rognes - Chemin de Versailles, Saint-Cannat - RD7n/Chemin du Puy et Saint-Marc-Jaumegarde - RD10/Chemin des Savoyards.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée, par délibération n°2000_A030 du Conseil communautaire du 27 mars 2000, à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville ».

Réalisées au préalable en concertation avec les Communes, les études de faisabilité ont permis d'élaborer différents programmes d'opérations d'entrées de villes.

Le présent rapport a pour objet la validation des dits programmes tels que détaillés ci-après.

Eguilles - RD63 / RD543 - Estimation 750.000€ TTC

Le projet est situé au Nord-Est de la commune d'Eguilles au niveau de l'intersection entre la RD63 et la RD543. Il s'étend sur environ 100 mètres sur la route de la Calade (RD63) et 130 mètres sur la route de Rognes (RD543).

L'aménagement projeté revêt de nombreux enjeux mais il doit, avant tout, répondre au besoin de sécurisation de cette entrée de village. Cela devra se traduire par la prise en compte des piétons/cycles, l'embellissement du site et ses abords, l'amélioration de la visibilité des usagers, la diminution de la vitesse des automobilistes et une meilleure gestion des flux routiers.

Ainsi, il convient de réaliser des aménagements urbains et paysagers tels que détaillés dans le programme de l'opération suivant :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD63 et la RD543 comprenant l'adaptation de la chaussée ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la réalisation de trottoirs et de traversées piétonnes aux normes sur l'ensemble du projet ;
- l'aménagement de bandes cyclables le long des routes départementales suivant les emprises foncières disponibles ;
- le traitement paysager des délaissés et de l'îlot central ;
- la création de bassins de dépollution accidentelle ;
- l'adaptation et l'amélioration de l'éclairage public ;
- la modification de la signalisation routière.



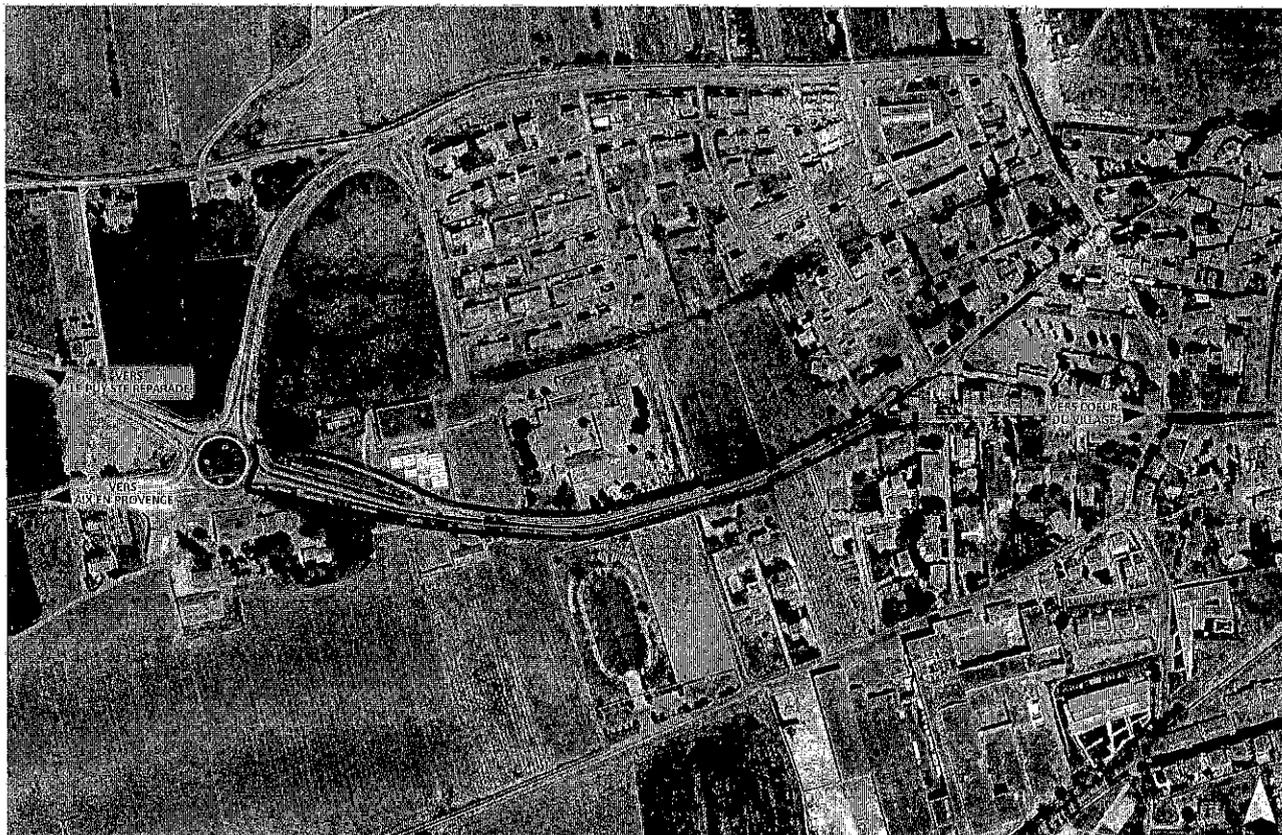
Peyrolles-en-Provence - Entrée Ouest - Estimation 750.000€ TTC

Le projet s'implante à l'Ouest de la commune de Peyrolles-en-Provence sur la RD96. Il se déploie sur environ 520 mètres depuis le carrefour giratoire de la RD15 et de la RD96 vers le cœur du village.

L'ambition de cet aménagement est d'apporter des solutions normalisées et paysagères aux multiples défauts de l'entrée de ville actuelle, que ce soit en terme de valorisation de l'entrée dans la commune, d'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles) et de sécurisation des usagers.

En conséquence, le programme du projet se définit comme suit :

- la réfection du carrefour à feux existant ;
- la mise en œuvre de plateaux traversant sécurisés ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- l'aménagement de cheminements piétons et création de pistes cyclables le long de la RD96 ;
- la requalification paysagère des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Le Puy-Sainte-Réparate - RD561b Av. de la République - Estimation 500.000€ TTC

L'opération se situe au Nord-Ouest de la commune du Puy-Sainte-Réparate. Elle se développe sur environ 290 mètres sur la RD561b depuis le carrefour giratoire du chemin de la Garde et de l'avenue de la République (RD561b).

Ce projet a pour principal objectif d'intégrer et favoriser les modes de déplacement doux (piétons/cycles/bus) tout en mettant en valeur l'entrée du village.

A ce titre, il est nécessaire de réaménager l'existant suivant le programme défini ci-dessous :

- la remise en état de la chaussée ;
- l'aménagement d'une promenade paysagère piétons/cycles dissociée de la chaussée ;
- la création de trottoirs aux normes le long de la RD561b ;
- le réaménagement de quais de bus avec traversée piétonne ;
- le traitement du pluvial en noue végétalisée ;
- la requalification des délaissés et espaces verts ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Rognes - Chemin de Versailles - Estimation 600.000€ TTC

L'opération est située au Nord-Est de la commune de Rognes au niveau de l'intersection de la RD66, du chemin de Versailles et de la RD543. Elle s'étend sur environ 150 mètres sur la RD543.

La problématique première de cette intervention est de diminuer la dangerosité de cette intersection en améliorant la visibilité des usagers, la prise en compte des modes doux et l'embellissement des lieux.

De fait, le programme du projet se caractérise comme suit :

- l'adaptation de la topographie du front rocheux et des accotements ;
- la réalisation de trottoirs aux normes et d'une bande multifonction le long de la RD543 ;
- le traitement paysager des délaissés.



Saint-Cannat - RD7n / Chemin du Puy - Estimation 750.000€ TTC

L'aménagement envisagé est localisé au Sud-Est de la commune de Saint-Cannat. Il s'étale sur environ 470 mètres sur la RD7n au niveau de l'intersection du chemin du Puy et de la RD7n.

L'intervention programmée sur ce tronçon de voie rectiligne a pour vocation d'intégrer les piétons et cycles dans cette espace public dépourvu d'aménagements adaptés, mais également de sécuriser le carrefour de la RD7n avec le chemin du Puy.

Le programme de l'opération est le suivant :

- la création d'un carrefour à feux avec terre-pleins centraux ;
- la requalification des accès privés à la voie publique ;
- l'élargissement, l'adaptation, et la remise en état de la voirie ;
- l'aménagement de trottoirs normalisés et bandes cyclables le long de la RD7n ;
- le traitement paysager des délaissés ;
- l'adaptation de la signalisation routière et de l'éclairage public.



Saint-Marc-Jaumegarde - RD10 / Chemin des Savoyards - Estimation 900.000€ TTC

Le projet d'entrée de ville se situe au Sud-Ouest de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde sur la RD10. Il se déploie sur environ 210 mètres au niveau de l'intersection du chemin des Savoyards et de la RD10.

De part sa géométrie, son défaut de visibilité et son manque d'aménagements pour les piétons, cycles et transports en commun, l'intersection du chemin des Savoyards et de la RD10 présente une forte dangerosité pour ses utilisateurs. Il est nécessaire d'améliorer cette situation et de marquer significativement l'arrivée dans le village.

Par conséquent, le réaménagement projeté se traduit par le programme suivant :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD10 avec terre-pleins centraux et traversées piétons/cycles ;
- la modification du tracé de la chaussée et le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la réalisation de trottoirs aux normes sur l'ensemble du projet ;
- l'aménagement de bandes cyclables le long de la RD10 avec raccordement au chemin des Savoyards ;
- le réaménagement sécurisé des arrêts de bus pleine voie ;
- le traitement paysager des délaissés, des talus et de l'îlot central ;
- la création de bassins de dépollution accidentelle ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2007-A403 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2008 pour un montant de 4 M€ ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et règlementaires ;

VU la délibération n°2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2012 pour un montant de 4,5 M€ et modifiant les autorisations de programmes 50 AP2008 , 50 AP2009 , 50 AP2010 et 50 AP2011 pour les porter à un montant de 4,5M€ , 7,4M€ , 6M€ et 5,2M€ ;

VU l'avis de la Commission Transport, parcs de stationnements et réseaux routiers en date du 20 juin 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les programmes d'opérations des entrées de ville :
 - Eguilles - RD63 / RD543 (estimation : 750 000€ TTC);
 - Peyrolles-en-Provence - Entrée Ouest (estimation : 750 000€ TTC) ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate - RD561b Avenue de la République (estimation : 500 000€ TTC);
 - Rognes - Chemin de Versailles (estimation : 600 000€ TTC) ;
 - Saint-Cannat - RD7n / Chemin du puy (estimation : 750 000€ TTC) ;
 - Saint-Marc-Jaumegarde - RD10 / Chemin des Savoyards (estimation : 900 000€ TTC), tels que présentés ci-avant.

- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ces programmes ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de ville

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUIL. 2012